

Jour de séance 5

le mardi 4 décembre 2012

13 h

Prière.

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres de l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick et de l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick, qui sont en faveur d'une modification de la *Loi sur les barbiers immatriculés*. (Pétition 1.)

L'hon. M. Higgs dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : *Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 : Volume 2 : Information supplémentaire ; Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2012 ; Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2012.*

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que, à deux reprises, certains ministres ont mis en doute l'honnêteté d'un député de l'opposition. Le président de la Chambre déclare qu'il examinera le harsard et rendra compte de ses conclusions si nécessaire.

M. Fraser donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 13 décembre 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements détaillés — y compris les dossiers de vol, la destination finale, la durée du séjour, les escales imprévues et les occupants —, quel que soit le support, relativement à l'exploitation et à l'utilisation depuis le 13 octobre 2010 de l'avion de la province et de tout autre avion nolisé.

M. Fraser donne avis de motion 6 portant que, le 13 décembre 2012, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment toute forme de correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 13 octobre 2010 entre le ministère du Développement social, d'autres ministères, des organismes gouvernementaux ou des sociétés de la Couronne, des groupes de parties prenantes et des

membres du personnel gouvernemental, notamment des ministres, des députés provinciaux et des membres du personnel de ministères, relativement aux personnes dont la demande d'aide sociale a été refusée parce qu'elles sont sans adresse permanente.

M. Collins donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 13 décembre 2012, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 1^{er} octobre 2010 entre le ministère de l'Énergie et des Mines, le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère des Ressources naturelles et d'autres personnes ou sociétés relativement à l'engagement des services d'experts-conseils, de compagnies de communications et de compagnies de relations publiques pour fournir des conseils en matière de communication stratégique, de relations publiques, de marketing ou d'autres indications et documents du genre se rapportant aux discussions publiques sur les questions liées à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste, notamment la correspondance, les notes de service, les contrats, les directives, les propositions et les factures ainsi que les renseignements détaillés de tous les coûts engagés pour de tels services.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 6 décembre 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 2 puis motion 1.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne, et tienne jusqu'à 16 h, le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône. La Chambre se formera ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 2, 3 et 5.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Lynch, appuyée par M. Riordon, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2012

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

M. McLean invoque le Règlement; il soutient que M. Haché a employé un langage non parlementaire lorsque, faisant allusion à un certain député du parti ministériel, il a dit « les petits pitous jappent tout le temps ». Le président de la Chambre déclare qu'il examinera le hansard et rendra compte de ses conclusions si nécessaire.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période du débat repris sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône est écoulée.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de

comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.